



Droits de l'homme 75 engagements

Orientations pour les États membres

L'un des principaux objectifs de l'initiative "Droits de l'homme 75" est de susciter des engagements qui entraînent des changements concrets en faveur d'une plus grande jouissance des droits de l'homme pour tous de la part des institutions publiques (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire), des autorités locales et régionales, des organisations régionales, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organisations de la société civile, des entités des Nations unies, des institutions financières internationales, des entreprises, des jeunes et d'autres parties prenantes.

Que sont les engagements de Droits de l'homme 75 ?

Qu'est-ce qu'un engagement en faveur des droits de l'homme ?

Les engagements pris dans le cadre de droits de l'homme 75 sont des engagements à prendre une action spécifique dans le but de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Le Haut-Commissaire invite à proposer des actions transformatrices, innovantes et catalytiques, ayant un impact significatif sur la jouissance des droits de l'homme dans le pays ou la région concerné(e).

Tous les États Membres des Nations Unies sont invités à proposer au moins un et jusqu'à cinq engagements phares dans le cadre de Droits de l'homme 75. Chaque État est encouragé à organiser un dialogue national dans le cadre de l'initiative Droits de l'homme 75, qui peut donner lieu à un ou plusieurs engagements phares¹

Les engagements peuvent concerner des actions au niveau national, régional et mondial. Les engagements peuvent également être pris collectivement, par un groupe d'États ou d'organisations régionales, par exemple dans le cadre des dialogues régionaux de Droits de l'homme 75.

¹ Dans les pays où l'OHCHR n'est pas présent sur le terrain, les États sont invités à organiser eux-mêmes les dialogues nationaux, ou avec des partenaires clés, avec le soutien de leur mission permanente auprès des Nations unies à Genève.

Sur quoi un engagement peut-il se fonder ?

- Les efforts déjà entrepris au niveau national
- L'engagement à donner la priorité à la mise en œuvre d'une recommandation formulée par des mécanismes internationaux, régionaux ou autres en matière de droits de l'homme, dans un certain délai et avec un plan d'action.
- Les appels à l'action sur les [thèmes mensuels](#) du Haut-Commissaire



Les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels doivent être pris en compte sur un pied d'égalité.

Les engagements doivent suivre une approche fondée sur les droits de l'homme et être SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps). Les promesses ou déclarations faites dans le cadre du sommet 2023 sur les ODD devraient renforcer mutuellement les engagements pris dans le cadre de Droits de l'homme 75.

Les engagements peuvent impliquer une ou plusieurs des actions suivantes :

A. Changements juridiques ou politiques, par exemple

- Introduire ou réviser une législation clé
- Mettre en place une nouvelle politique/un nouveau programme ou étendre ses bénéficiaires
- Augmenter le budget alloué aux droits de l'homme (santé, éducation, travail, etc.).
- Ratifier les conventions relatives aux droits de l'homme et les protocoles facultatifs ; lever les réserves aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.
- Renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- Créer ou renforcer une institution nationale indépendante de défense des droits de l'homme et/ou un mécanisme national d'établissement de rapports ou de suivi.

B. Pratiques et activités, par exemple

- organiser des consultations sur des questions spécifiques/avec des groupes spécifiques
- campagnes visant à modifier les perceptions du public
- se faire le champion d'un thème ou d'une question - éventuellement en alliance avec d'autres.

C. Une contribution financière au Bureau des droits de l'homme des Nations unies ou à un autre élément de l'architecture des droits de l'homme

Pensez à:



- quels sont les acteurs nationaux nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre efficacement l'engagement ?
- à quoi le succès ressemble?

Les engagements doivent soutenir les objectifs de Droits de l'homme 75, à savoir

1) revitaliser le consensus mondial sur les droits de l'homme

- Par exemple, quel engagement un État ou un groupe d'États peut-il prendre pour revitaliser le consensus mondial sur les droits de l'homme ?



2) Se tourner vers l'avenir, dans 25 ans quel engagement peut-on prendre pour résoudre les problèmes qui devraient s'aggraver dans les années à venir - par exemple l'impact du changement climatique, les nouvelles technologies ou les inégalités ?

3) renforcer l'écosystème des droits de l'homme

quelle contribution peut être apportée au renforcement de l'écosystème des droits de l'homme (par exemple, renforcement d'une institution nationale des droits de l'homme ou de mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme ; renforcement de l'intégration des droits de l'homme dans les forums multilatéraux ; renforcement du soutien au Bureau des droits de l'homme des Nations unies) ?

N'oubliez pas de vous associer à d'autres personnes pour concevoir l'engagement !

Travaillez avec tous :

- Le personnel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur le terrain et l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT)
- Les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH)
- Les organisations de la société civile, groupes de femmes, défenseurs des droits de l'homme, acteurs confessionnels
- Les jeunes
Victimes/survivants

Une fois que vous avez soumis votre engagement par le biais de la plateforme en ligne prévue à cet effet. [online platform](#)

Toutes les promesses seront rendues publiques lors de l'événement de haut niveau de Décembre 2023

Pour toutes les questions et commentaires, s'il vous plaît écrivez à : ohchr-pledgeshr75@ohchr.org